

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 novembre (15/11/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 09 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Christine HEMERY), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**.

Madame GASC est nommée secrétaire de séance.

04 – 15 Novembre 2018

4. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame ROLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

- Considérant la réussite de l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe par deux agents du service des Ecoles ;
- Considérant la réussite du concours de Technicien par un agent du Centre Technique Municipal ;
- Considérant qu'il y a le besoin de pérenniser un poste d'Adjoint technique au service des Ecoles à temps complet et de le porter ainsi de 27/35^{ème} à 35/35^{ème},

- Considérant la demande d'un Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de réduire son activité de 21/35^{ème} à 18/35^{ème} ;
- Considérant la volonté d'un Technicien principal de 1^{ère} classe d'intégrer la filière administrative au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
	Date	Poste	Effectif	Date	Poste	Effectif
2	01-01-2019	Adjoint technique	35:00	01-12-2018	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35:00
1	01-01-2019	Agent de maîtrise principal	35:00	01-12-2018	Technicien	35 :00
1	01-01-2019	Adjoint technique	27:00	01-12-2018	Adjoint technique	35:00
1	01-01-2019	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	21:00	01-12-2018	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	18:00
1	01-01-2019	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35:00	01-12-2018	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35:00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B du 24 septembre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du 25 septembre 2018 ;

**Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
à l'unanimité,
décide:**

d'APPROUVER les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,

d'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac le 16 novembre 2018

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :